

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATELIER PORTAIL ENR



Concertation Publique
5 février 2024

Sommaire

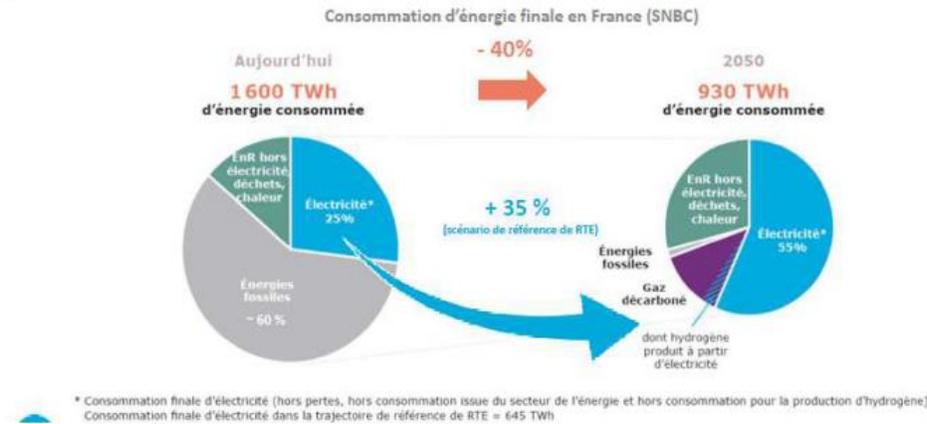
1. Contexte
2. La loi APER du 10 mars 2023
3. Les ZAEnR
4. Les énergies renouvelables
5. Proposition des zones
6. Echanges
7. Suites de la concertation

Contexte

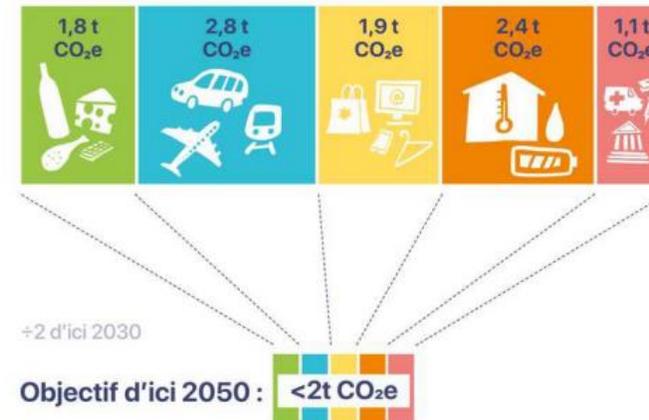
- Objectifs nationaux de sortie des gaz à effet de serre à horizon 2050.

OBJECTIF 2 TONNES

Les défis
Premier défi : sortir des énergies fossiles



Empreinte carbone moyenne en France
10 tonnes de CO₂e/an/pers.



Contexte

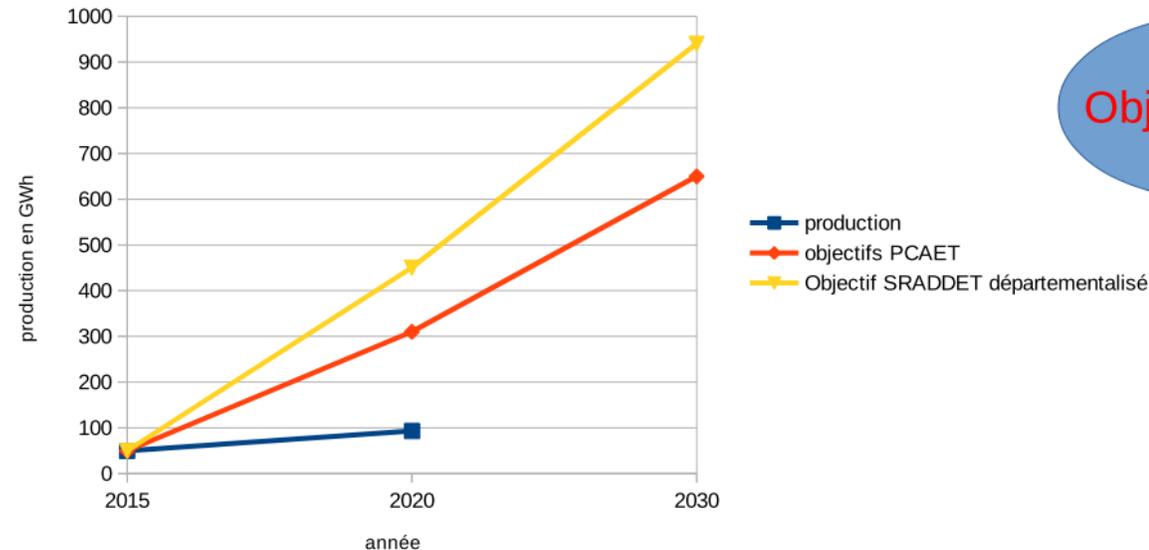
➤ Trajectoire actuelle ne permettra pas l'atteinte de ces objectifs.

Evolution de la production d'énergie renouvelables par rapport aux objectifs SRADDET : une augmentation qui doit accélérer pour tenir les objectifs SRADDET – focus sur le PV

Obj de production dans le Rhône d'ici à 2030:

- PV: x 10
- Méthanisation: x 10
- Eolien: x 6

Comparaison du rythme de la production de la filière PV par rapport aux objectifs des plans climat et par rapport à l'exercice de départementalisation du SRADDET



Objectif : x 10

La loi APER

Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables:

- Demande aux Communes de définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (ZAEnR) d'ici le 31/12/2023

- Selon la méthodologie suivante:
 - Proposition de zones par type de filière EnR
 - Organiser des échanges au travers d'une concertation avec la population
 - Débattre à l'échelle intercommunale
 - Délibérer en Conseil Municipal sur les zones retenues

Les ZAEnR

Qu'est-ce qu'une ZAEnR?

- Zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable.
- Elle est définie sur délibération du CM, après concertation des habitants.
- Elle bénéficie de certains avantages en termes financiers et de délais
- Elle concerne tous les types d'énergies renouvelables, quel que soit le niveau de puissance, et les types de parcelles (publics ou privées).

Une ZAEnR, ce n'est pas:

- Une zone imposée
- Une zone où les projets sont autorisés d'office
- Une zone exclusive de développement des projets EnR

Les ZAEnR

Principes à respecter pour les ZAEnR?

- Prendre en compte la diversité des EnR.
- Protéger les intérêts liés aux eaux superficielles et souterraines et plus généralement de l'environnement.

Avantages pour la commune de définir des ZAEnR?

- Contribuer activement et directement aux objectifs en matière de transition énergétique.
- Définir les EnR qu'elle souhaite voir développer sur son territoire.
- Améliorer l'acceptabilité des projets EnR.

Les énergies renouvelables

7 catégories:

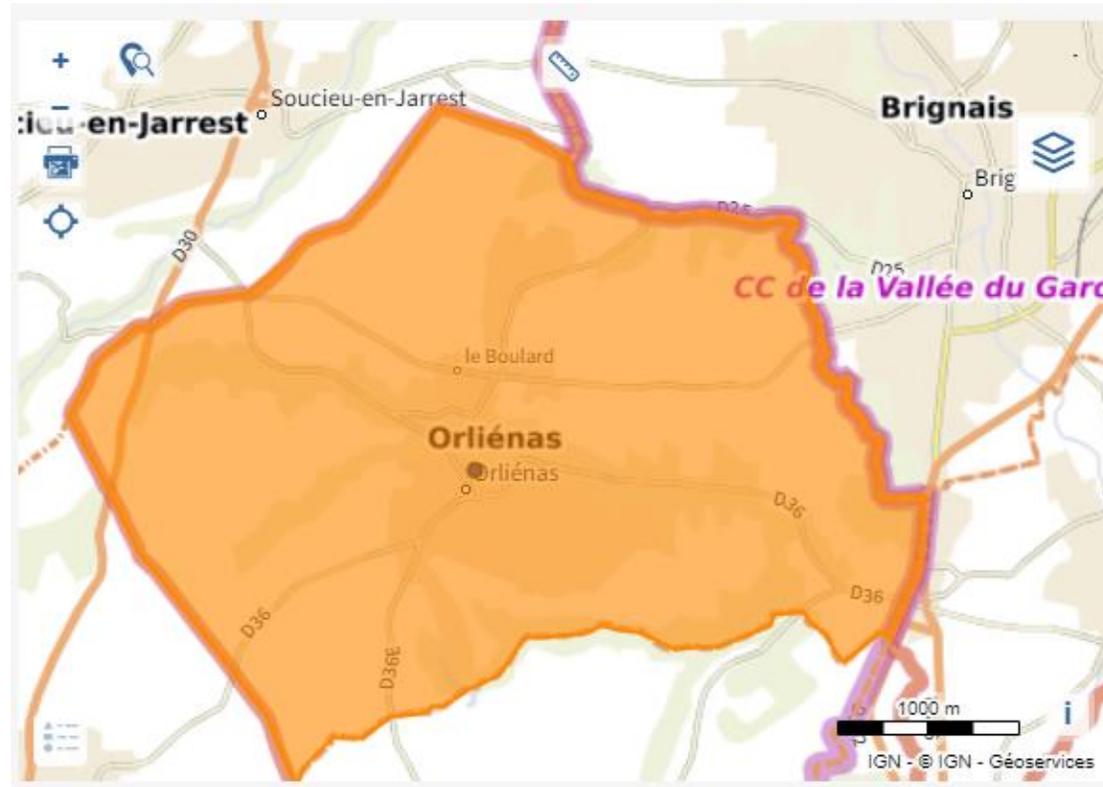
- Energie hydroélectrique,
- Energie éolienne,
- Energie solaire,
- Energie de géothermie,
- Energie ambiante,
- Energie de biomasse,
- Energie issue de biogaz ou biométhane.



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Zone 1- Energie solaire (PV et thermique) en toiture:

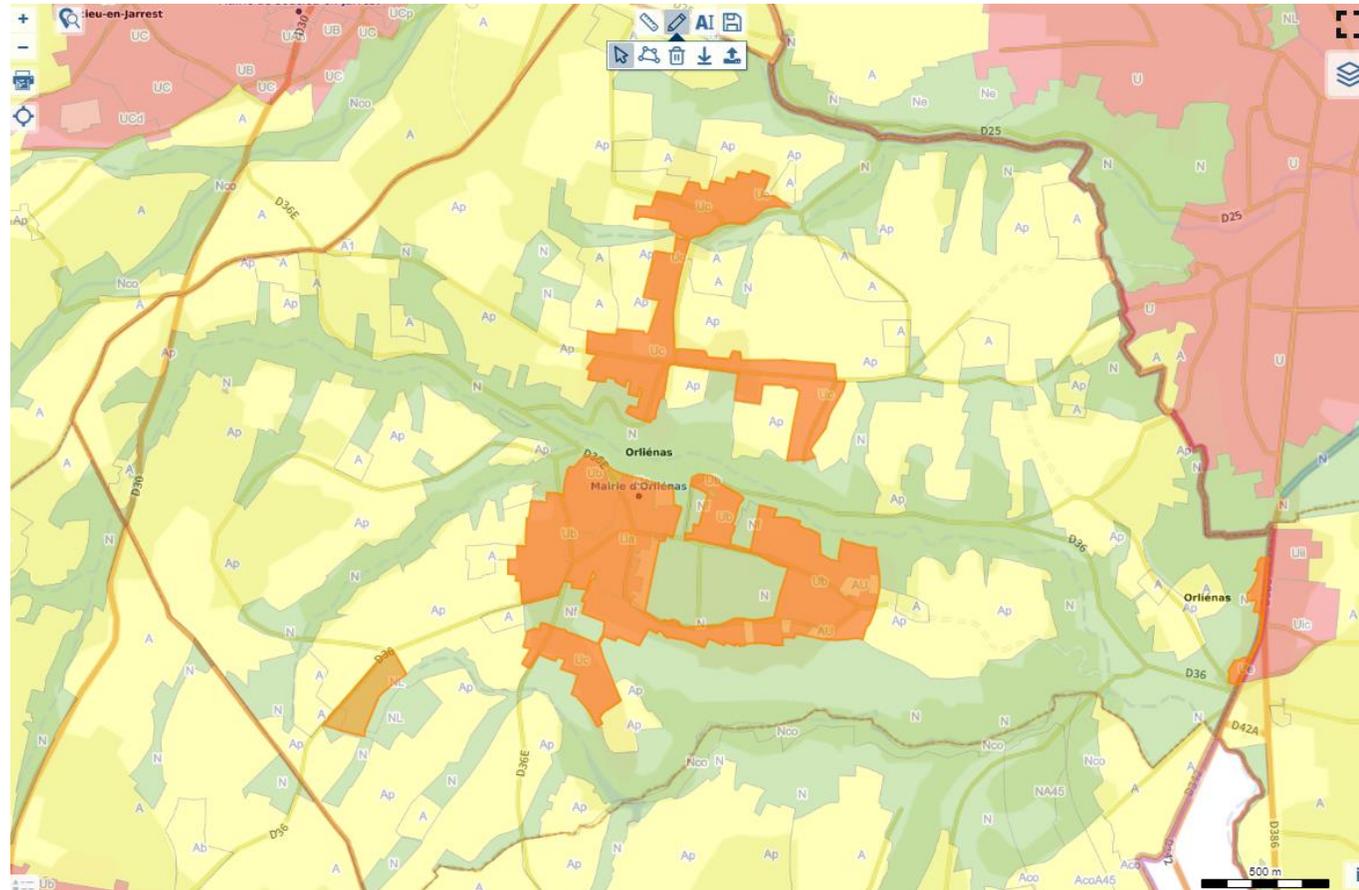
Ensemble du territoire communal sur le bâti existant ou à venir



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Zone 2- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:

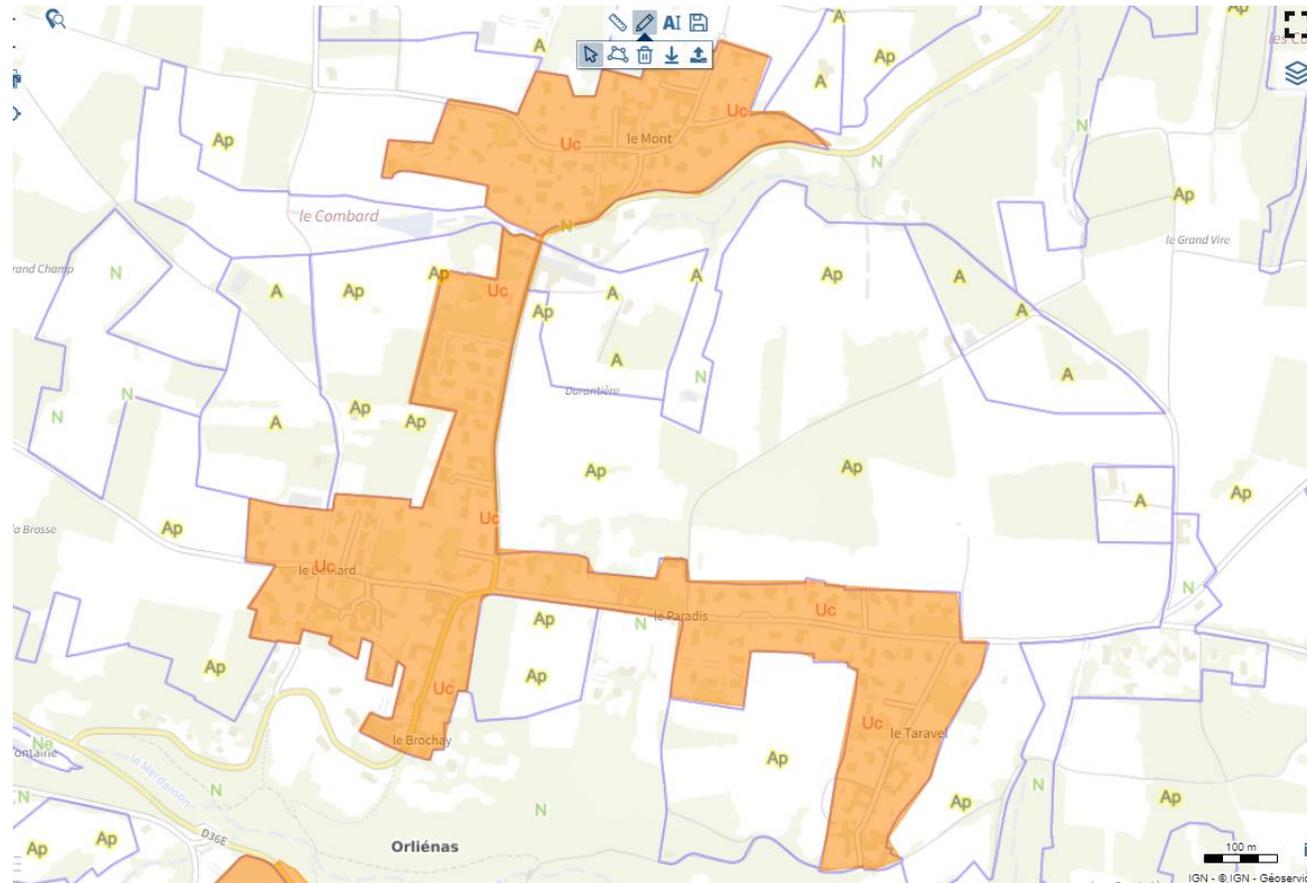
Ensemble des zones U/Au + zone NL (Héliotrope)



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Détail Zone 2b- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:

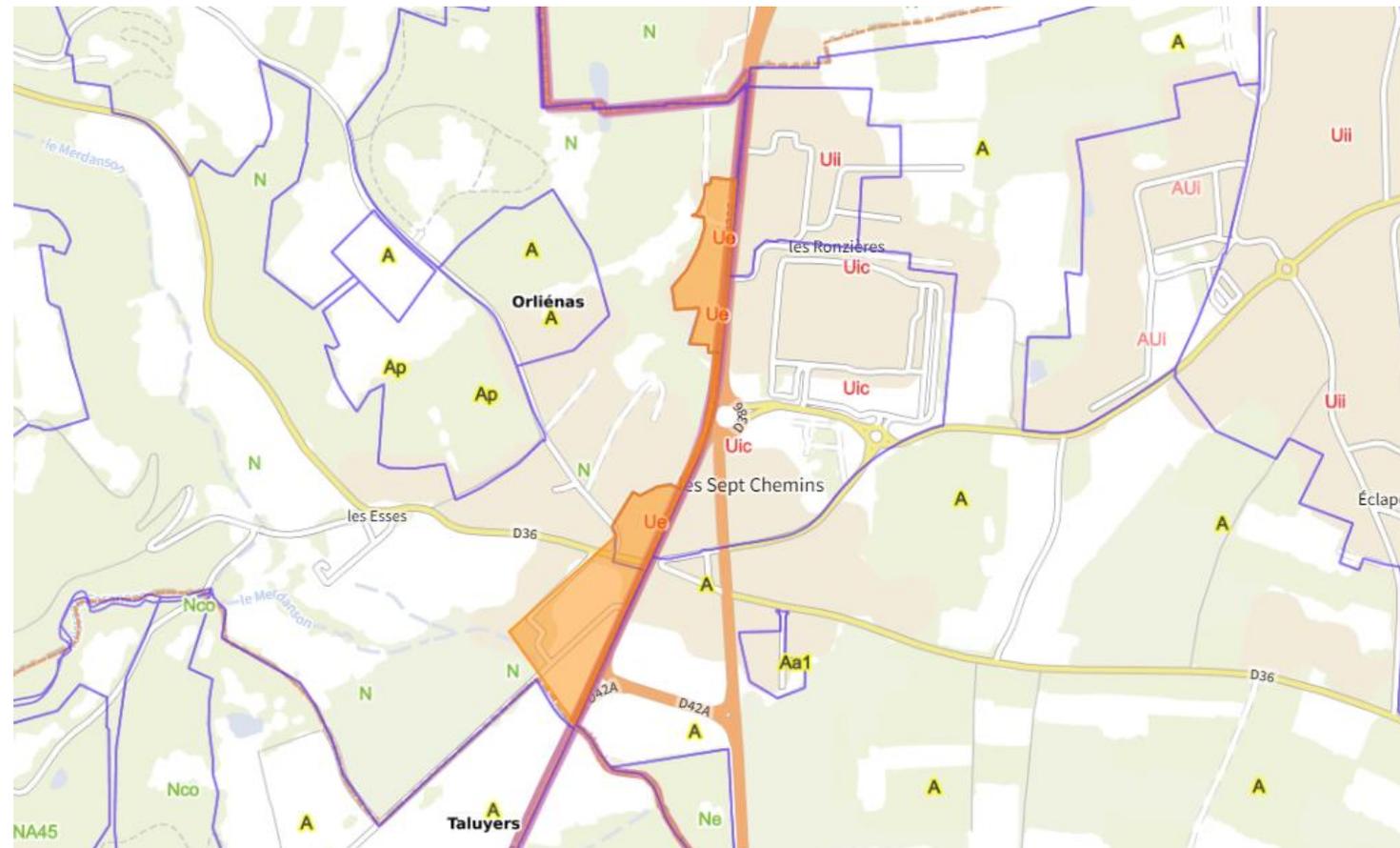
Les Hameaux au Nord: Zones U/Au du PLU



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Détail Zone 2c- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:

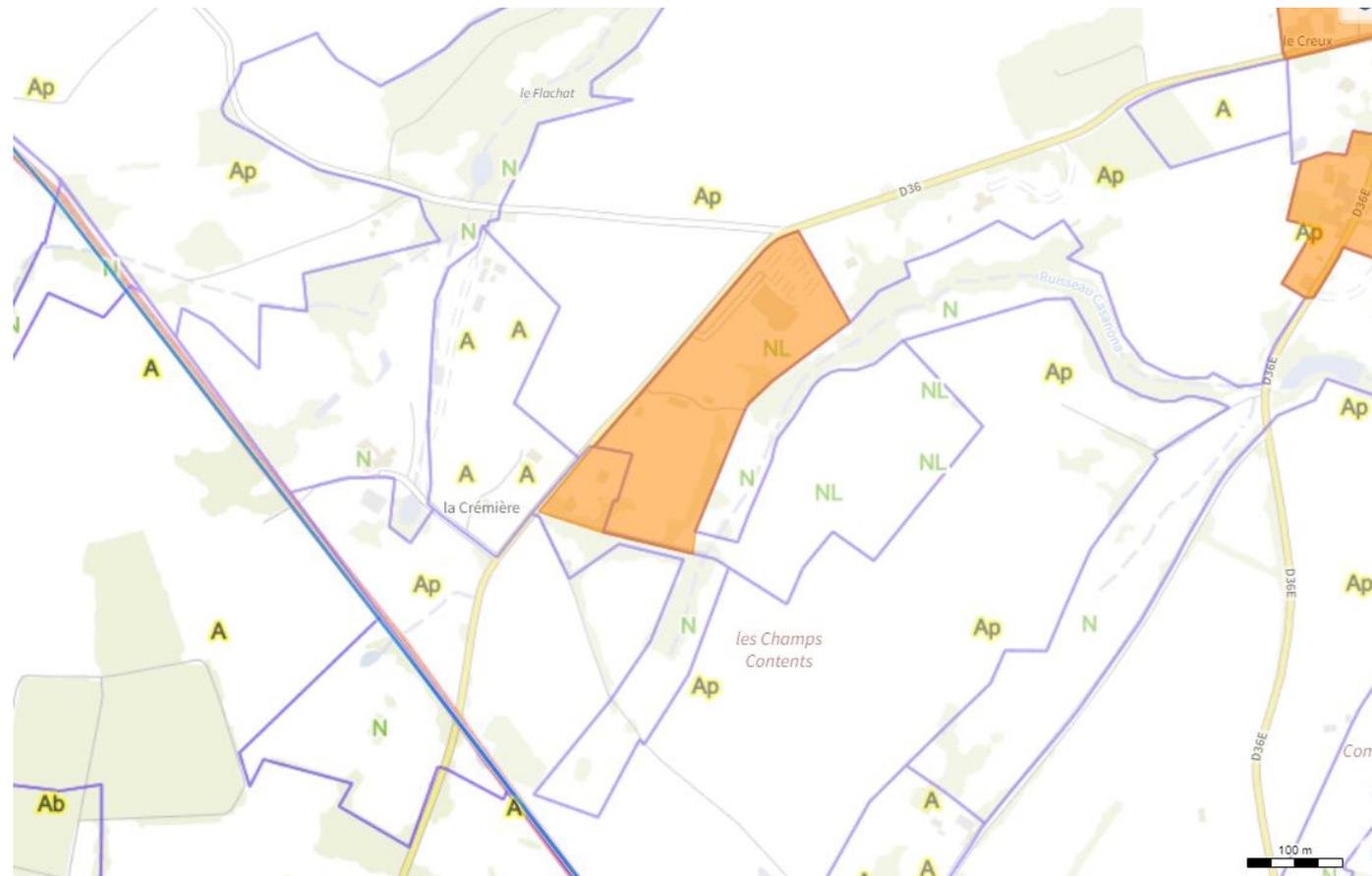
Les 7 Chemins: Zones Ue du PLU



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Détail Zone 2d- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:

L'espace de loisirs de l'Héliotrope



Proposition de ZAEnR à Orliénas

Zone 4- BioGaz et Biométhane:

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.

Zone 5- Eolien:

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.

Zone 6- Hydro-électricité:

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.

Echanges

Votre avis sur chaque carte?

Suites de la concertation

- Mise à disposition d'un registre en Mairie jusqu'au **4 mars 2024** pour recueillir les avis et propositions des citoyens.
- Débat et approbation des ZAEnR en Conseil Municipal du **27 mars 2024**.